

GOLD BY GOLD

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 273.361,20 euros
Siège social : 111, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS
RCS Paris 384 229 753

RAPPORT DE GESTION

COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

COMPTES CONSOLIDES CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs et chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la société Gold By Gold (la "Société") et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés au cours dudit exercice.

Le présent rapport porte à la fois (i) sur les comptes sociaux de la Société et (ii) sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Vous trouverez annexés au présent rapport les comptes sociaux, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les comptes consolidés.

Nous vous rappelons que notre Société a pour objet social :

- L'achat, la vente, par courtage, représentation ou négoce, la commercialisation de tous métaux et produits chimiques et produits transformés destinés à l'industrie, ainsi que tous produits annexes ou complémentaires ;
- L'exploitation de tous procédés physiques ou physico-chimiques acquis par elle ;
- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation de biens de toute nature, et plus particulièrement d'objets en matériaux précieux ;
- La fabrication, le traitement, le retraitement, la transformation, la récupération et la détention pour compte de tous métaux et, plus particulièrement, de métaux précieux ;
- Le commerce d'or d'investissement ;
- Et plus généralement, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

Et également, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION AU COURS DE L'EXERCICE 2013

1.1. ANALYSE DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES PAR LA SOCIETE ET SES FILIALES

➤ **Evénements importants au cours de l'exercice**

L'année 2013 restera marquée par un environnement de marché moins favorable qu'au cours des exercices précédents, avec en particulier des cours de l'Or en baisse de 18 % en moyenne par rapport à 2012 (en euros, source LBMA).

Sur l'ensemble de l'année 2013, Gold By Gold a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 128,0 M€, en baisse significative de 21 % par rapport au chiffre d'affaires 2012.

- Sur l'exercice 2013, la division **Négoce** de Gold by Gold a négocié 3 087 kg d'Or, en recul de 6 % par rapport au volume d'activité réalisé en 2012. Les activités de négoce du groupe ont été pénalisées par une concurrence accrue de nouveaux acteurs dans les pays andins, et ce au-delà de l'évolution à la baisse des cours de l'Or comme évoqué en préambule.
- La division **Collecte & Recyclage** a collecté 193 kg d'Or en France au cours de l'année écoulée, soit un repli de 36 % par rapport aux volumes 2012. Dans un contexte de marché moins porteur, marqué par un phénomène d'attentisme des particuliers face à la baisse du cours de l'Or, par une concurrence plus forte et une réglementation mal-adaptée et défavorable aux pure-players du recyclage des métaux précieux, le groupe s'est attaché à poursuivre l'adaptation de sa structure de coût, et notamment de son réseau physique. Au 31 décembre 2013, l'enseigne Gold & Go comptait ainsi 6 points de collecte contre 12 à fin 2012.

En complément de ces informations correspondant aux niveaux d'activités atteints au sein des deux grandes divisions du Groupe, il est précisé que la Société a reçu en février 2013 de la part de BPI France un financement de 1 M€ sur 7 années dans le cadre d'un Contrat de Développement Participatif (CDP), financement qui avait été sollicité suite à l'introduction en bourse du mois d'avril 2012.

➤ **Résultats des comptes sociaux clos au 31 décembre 2013**

Au titre de l'exercice 2013, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 127,8 M€, en décroissance de 21 % par rapport à l'exercice 2012 (162,1 M€).

La marge brute d'exploitation de la Société est en baisse à 1.660 K€ en 2013 (1,3 % du chiffre d'affaires), contre 2.327 K€ en 2012 (1,4 % du chiffre d'affaires). Cette évolution résulte d'une contribution à l'activité globale plus faible qu'en 2012 de l'activité d'achat d'or sur Internet, et ce compte tenu d'une concurrence accrue ainsi que des évolutions réglementaires régissant ces activités à distance.

Sur la base d'un montant des produits d'exploitation de 127,8 M€ et d'un montant des charges d'exploitation de 127,2 M€, le résultat d'exploitation ressort à 639 K€ contre 1.175 K€ lors de l'exercice précédent, soit une marge d'exploitation en 2013 de 0,5 % contre 0,7 % en 2012. Comme évoqué, cette baisse s'explique principalement par l'activité de collecte d'or sur Internet beaucoup moins contributive en 2013.

Au 31 décembre 2013, le résultat financier de la Société s'élève à -32 K€, tenant compte des frais financiers résultant de la mise en place au début de l'exercice d'un financement de 1,0 M€ accordé par BPI France

Alors que l'exercice 2012 avait été impacté par des charges exceptionnelles sur opération de gestion liées au sinistre du premier semestre, soit un résultat exceptionnel de -705 K€ lors de l'exercice précédent, le résultat exceptionnel de l'exercice 2013 est lui beaucoup moins impactant, s'élevant à -6 K€.

Au global, la Société enregistre un résultat net de 420 K€ au titre de l'exercice 2013, contre un résultat net de 231 K€ au titre de l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 5.914 K€ et sa trésorerie nette s'établit à 3.797 K€ (hors comptes courants d'associés), étant rappelé que les fonds propres de la Société avaient largement été accrus à l'issue de l'introduction en bourse de la Société réalisée en 2012.

	2013	2012
Chiffre d'affaires	127.826 K€	162.140 K€
Marge brute d'exploitation	1.660 K€	2.327 K€
Résultat d'exploitation	639 K€	1.175 K€
Résultat net	420 K€	231 K€
Capitaux propres	5.914 K€	5.630 K€
Trésorerie nette de l'endettement financier	3.797 K€	2.075 K€
Total du bilan	8.900 K€	9.293 K€

➤ Résultats des comptes consolidés clos au 31 décembre 2013

Au titre de l'exercice 2013, la Société et ses filiales ont réalisé un chiffre d'affaires de 128,0 M€, en décroissance de 21 % par rapport à l'exercice 2012 (161,8 M€).

La marge brute d'exploitation consolidée s'est assez nettement dégradée, en atteignant 2.295 K€ en 2013, soit 1,8 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 4.236 K€ en 2012 (2,6 % du chiffre d'affaires). Ainsi, la marge brute en valeur relative et en valeur absolue pour le Groupe est en diminution, traduisant la plus faible contribution des activités de la Division Collecte & Recyclage (que cela soit par Internet ou au travers des points de collecte Gold & Go) dans le total du chiffre d'affaires. Cette évolution défavorable au mix de marges impacte d'autant plus les résultats du Groupe que dans le même temps, les marges brutes de la Division Négoce et de la Division Collecte & Recyclage ont été indépendamment impactées à la baisse par une concurrence accrue sur chacun de leurs marchés (négoce au Pérou et collecte en France).

Sur la base d'un montant des produits d'exploitation de 128,0 M€ et d'un montant des charges d'exploitation de 127,7 M€, le résultat d'exploitation baisse nettement en atteignant 325 K€ contre 2.126 K€ en 2012, soit une marge d'exploitation en 2013 limitée de 0,3 % contre 1,3 % en 2012. Dans le contexte de baisse importante des cours de l'Or, le Groupe a toutefois maintenu un résultat opérationnel positif.

Au 31 décembre 2013, le résultat financier du Groupe s'élève à -38 K€, tenant compte des frais financiers résultant de la mise en place au début de l'exercice d'un financement de 1,0 M€ accordé par BPI France

Le résultat exceptionnel 2013 du Groupe s'élève à -524 K€, impacté par des charges exceptionnelles liées à la réduction du nombre de points de collecte au sein du réseau Gold & Go (filiale Bon Aloï détenue à hauteur de 51 %), avec en particulier une perte exceptionnelle de -274 K€ correspondant à des valeurs comptables d'actifs cédés et une provision de -247 K€ de dépréciation de fonds de commerce et d'agencements.

In fine, le Groupe enregistre un résultat net part du groupe de 63 K€ au titre de l'exercice 2013, contre un résultat net de 709 K€ au titre de l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres Part du Groupe s'élèvent à 5.450 K€ et sa trésorerie nette s'établit à 3.808 K€ (hors comptes courants d'associés), étant rappelé que les fonds propres du Groupe avaient largement été accrus à l'issue de l'introduction en bourse de la Société réalisée en 2012.

	2013	2012
Chiffre d'affaires	127.973 K€	161.836 K€
Marge brute d'exploitation	2.295 K€	4.236 K€
Résultat d'exploitation	325 K€	2.126 K€
Résultat net Part du Groupe	63 K€	709 K€
Capitaux propres Part du Groupe	5.450 K€	5.523 K€
Trésorerie nette de l'endettement financier	3.808 K€	2.142 K€
Total du bilan	9.578 K€	10.929 K€

➤ Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 419.960,43 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Total bénéfice de l'exercice	419.960,43 euros
Dotation de la réserve légale	Néant
Distribution de dividendes	109.344,48 euros
Soit un dividende par action de 0,04 euro	

Solde :	310.615,95 euros
Affectation en totalité au compte « report à nouveau »	

Ce dividende serait mis en paiement dans les délais légaux à compter de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Compte tenu de cette affectation :

- (1) la réserve légale est maintenue à 27.336,12 euros et est intégralement dotée,
- (2) le compte « report à nouveau » s'élèverait à 1.103.926,56 euros,
- (3) les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 5.804.199,63 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la Société a procédé à la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents, dividendes dont les montants sont présentés ci-dessous :

	2012	2011	2010
Dividendes par action	0,05 €	0,05 €	5 €
Montant total des dividendes versés	136 680 € (sur la base de 2 733 612 actions)	114 750 € (sur la base de 2 295 000 actions)	25 500 € (sur la base de 5.100 actions)
Abattement	40 %	40 %	40 %

➤ Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 prennent en charge une somme de 3.639 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement et que l'impôt supporté de ces dépenses et charges s'élève à 1.213 €.

➤ Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport.

1.2. SITUATION DE L'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2013, Gold By Gold présente au niveau de ses comptes consolidés un montant de dettes financières de 1.217 K€ correspondant pour partie à des concours bancaires (217 K€) mais également à un financement à moyen terme accordé début 2013 par BPI France à hauteur de 1.000 K€ (Contrat de Développement Participatif).

La trésorerie nette du Groupe s'élève à 3.808 K€ au 31 décembre 2013, contre 2.142 K€ au 31 décembre 2012.

1.3. INFORMATION SUR LES FOURNISSEURS ET SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application de la loi, nous vous présentons la décomposition du solde des dettes fournisseurs de la Société Gold By Gold à la date du 31 décembre 2013 et par date d'échéance, solde dont le montant s'élève à 47.704 euros. La décomposition du solde des dettes fournisseurs est la suivante :

	Solde comptable au 31 décembre	Dettes échues	Dettes à échéance à moins de 2 mois	Dettes à échéance à plus de 2 mois
Exercice 2013	47.704 €	47.704 €	27.196 €	20.508 €
Exercice 2012	170.791 €	170.791 €	159.532 €	11 259 €

1.4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2013, Gold By Gold a engagé des dépenses d'un montant de 44 K€ en Recherche et Développement.

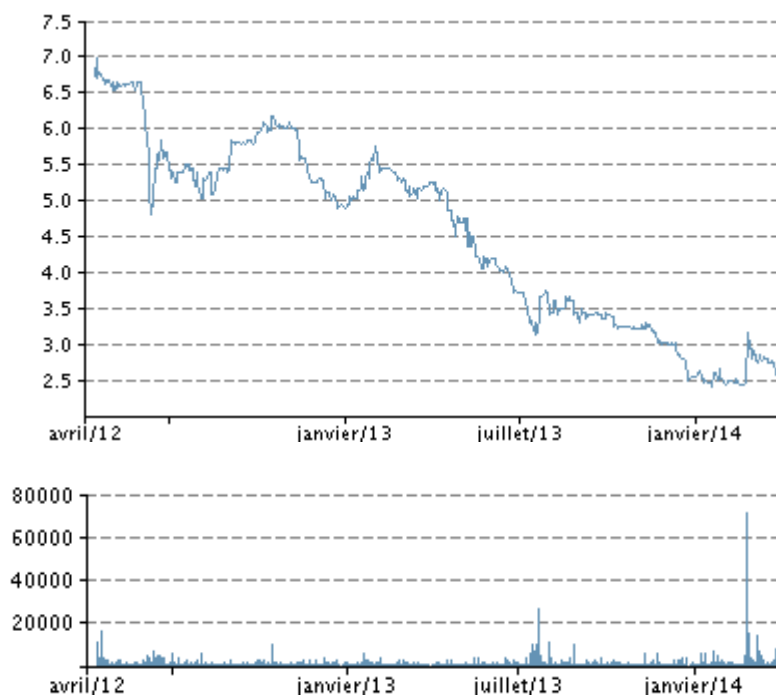
Ces travaux portent sur des procédés de récupération et d'extraction de métaux précieux, à savoir la finalisation d'un procédé permettant la récupération de métaux précieux présents sous forme aqueuse et/ou colloïdale et certains métaux de base, de produire de la poudre de métaux précieux et du cuivre fin. Cette méthode a été testée au sein de la filiale d'affinage.

1.5. EVOLUTION DU TITRE COTE EN BOURSE AU COURS DE L'EXERCICE

Gold By Gold a réalisé son introduction en bourse sur le marché NYSE Alternext à Paris le 13 avril 2012. La première cotation du titre s'est effectuée sur la base d'un cours de 7,15 €, valorisant ainsi le Groupe à environ 19,5 M€.

Ci-dessous est présentée l'évolution du cours de l'action Gold By Gold depuis l'admission de la Société sur NYSE Alternext Paris.

Evolution du cours de l'action et des volumes de titres échangés – Source : Fininfo – Avril 2014



Après une chute importante du cours fin mai-début juin 2012, peu de temps après l'admission de la Société sur le marché NYSE Alternext Paris (baisse correspondant à l'ajustement du portefeuille d'un gérant ayant participé à l'augmentation de capital), le cours de l'action Gold By Gold a oscillé entre 5 € et 6 € pendant plusieurs mois avant de redescendre légèrement sous le seuil de 5 € en toute fin d'année 2012.

Au cours de l'année 2013, accompagnant la baisse régulière des cours de l'or, le cours de l'action Gold by Gold a poursuivi sa baisse et ce jusqu'à un prix par action d'environ 2,50 € représentant une capitalisation boursière de l'ordre de 7 M€.

2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

La Société rappelle et actualise ci-dessous les principaux risques auxquels elle peut être exposée dans le cadre de ses activités. A ces risques peuvent s'ajouter d'autres éléments, plus mineurs, conformément à ce qui a été présenté par la Société au sein de son prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers en mars 2012 dans le cadre de son admission sur le marché Alternext de NYSE Euronext.

2.1 RISQUES LIES A LA DEPENDANCE DE L'ACTIVITE DE NEGOCE VIS-A-VIS D'UN SEUL REPRESENTANT AU PEROU ET RISQUES LIES AUX AVANCES DE PAIEMENTS DES APPROVISIONNEMENTS

L'achat par Gold By Gold de l'or qui est produit par les mines d'or basées au Pérou est assuré par un seul représentant de la Société. Ce représentant, qui travaille depuis plus de 10 ans avec Gold By Gold, est en charge des relations avec les fournisseurs péruviens de la Division Négoce qui sont essentiellement des opérateurs de petite et moyenne taille. Si cette collaboration fonctionne depuis plus de 10 ans avec succès, grâce à des liens privilégiés et une forte confiance mutuelle qui se sont construits avec le temps, la Société ne peut exclure, qu'un jour, cette collaboration prenne fin pour une raison ou une autre. L'arrêt de la collaboration entre la Société et son représentant aurait des conséquences significatives sur l'activité de négoce et donc sur les performances et les résultats de la Société et de ses filiales, compte tenu de la prépondérance du négoce d'or dans le chiffre d'affaires du Groupe (environ 94 % du chiffre d'affaires consolidés 2013), et ce sauf à ce que cette fonction soit

assurée par un autre représentant de la Société localement ou soit reprise directement par Gold By Gold en interne.

La relation entre la Société et son représentant, mais aussi avec certains autres fournisseurs, présente également un risque d'avances lié au fait que le paiement des quantités d'or achetées au Pérou se fait par avance. Les montants avancés par la Société, montants qui peuvent représenter jusqu'à 2 M\$ ou 3 M\$ lors des pics d'activités, sont transférés dans un compte géré par le représentant dans le cadre de ses opérations de négoce de matières précieuses. Ici, le risque identifié correspond à l'éventualité que la Société ne puisse pas récupérer les fonds avancés.

2.2 RISQUES LIES A L'EVOLUTION DES REGLEMENTATIONS APPLICABLES AUX ACTIVITES DU GROUPE

Alors que Gold By Gold considérait historiquement avoir implanté ses activités dans des pays présentant une certaine stabilité réglementaire, d'où un risque qu'elle pensait limité, récemment, le Groupe a rencontré des évolutions assez marquées des réglementations applicables en France et au Pérou, pays dans lesquels ses activités de Collecte & Recyclage et de Négoce sont respectivement très majoritairement impliquées :

En ce qui concerne **l'activité Collecte & Recyclage**, dont l'essentiel est réalisé en France, la partie collecte auprès des particuliers et indirectement celle auprès des professionnels s'est trouvée affectée début 2014 par des évolutions réglementaires défavorables :

- la taxe forfaitaire sur les métaux précieux a subi une augmentation de 33 % au 1^{er} janvier 2014 portant celle-ci à 10 % et sa collecte revient à tous les acquéreurs résidents professionnels au lieu des intermédiaires acquéreurs. Cette augmentation a pour conséquence de favoriser la vente par les particuliers de leurs bijoux à recycler dans les pays voisins. En effet, une grande majorité de pays limitrophes n'applique pas de taxe pour ces opérations. Cette hausse a eu également pour conséquence le rachat de bijoux à recycler par certains acteurs en tant que bijoux d'occasion et non en tant que vieil Or, alors que la valeur de rachat est basée sur le poids de l'Or qu'ils contiennent. Ainsi, leur vente est exonérée de la taxe forfaitaire sur les métaux précieux quand leur valeur unitaire reste inférieure à 5 000 €. Au delà de cette valeur, la taxe n'est que de 6%. Cette différenciation de taxation pour le même objet crée immanquablement une distorsion de concurrence au détriment de ceux qui rachètent et recyclent les vieux bijoux.

- le 17 mars 2014 a été promulguée la loi relative à la consommation (n°2014-344) qui dans son article 24 section 15 traite des contrats d'achat de métaux précieux. L'article L.121-102 introduit un délai de rétractation pour le consommateur de vingt-quatre heures qui suspend l'exécution des obligations contractuelles incombant aux parties. Le décret d'application est en cours de rédaction mais il risque de mettre en péril les achats à distance tout comme les achats au sein des points de collecte étant donné que l'obligation de devoir rendre les objets au consommateur pendant ce délai risque d'être effective.

Ces deux évolutions réglementaires en 2014 s'ajoutent au Décret n° 2013-417 du 21 mai 2013 portant modification du Code des postes et des communications électroniques qui interdit l'insertion de métaux précieux dans les envois postaux, y compris dans les envois à valeur déclarée ou recommandés. Bien que les bijoux ne soient pas considérés comme des métaux précieux, cela affecte le transport de l'Or investissement et donc l'activité de vente de mini lingots de la Société et la collecte à distance de celui-ci.

En ce qui concerne **l'activité de Négoce**, dont l'essentiel est réalisé au Pérou, Gold by Gold a rencontré en début d'exercice 2014 un renforcement rigoureux des contrôles des autorités péruviennes sur les exportations d'Or, dans le cadre de la politique de lutte contre l'extraction aurifère illégale. Gold by Gold a du ainsi faire face à un durcissement réglementaire soudain qui s'est traduit, pour le représentant local du groupe, pour les producteurs locaux et pour les fournisseurs, par de multiples obligations et pièces administratives à mettre à la disposition des autorités.

Dans ce contexte, des quantités d'Or ont été immobilisées sous douane fin janvier 2014 par les autorités péruviennes, pour un montant de l'ordre de 1,25 M€, le temps de mener à bien les contrôles. Ces

immobilisations de marchandises ont logiquement perturbé l'activité de la division Négoces qui s'est retrouvée temporairement à l'arrêt courant février 2014. L'activité a toutefois pu reprendre début mars sur la base de procédures administratives renforcées. Les volumes d'Or négociés devraient néanmoins s'en trouver sensiblement affectés au cours des prochains mois, en attendant une normalisation de la situation.

Ces différentes contraintes réglementaires mises en place au Pérou visent notamment à limiter l'implication des acteurs de taille petite et moyenne dans le pays, acteurs qui étaient historiquement privilégiés par la Société dans le cadre de ses activités de Négoces. Ces contrôles renforcés visent par ailleurs bien évidemment à juguler l'intervention d'opérateurs illégaux dans le pays, tout comme l'intervention d'opérateurs ne respectant pas l'ensemble des contraintes environnementales du pays. Ces évolutions risquent immanquablement de faire évoluer le marché local vers les opérateurs les plus importants, marché plus difficilement adressable par Gold By Gold du fait de la concurrence importante d'acteurs internationaux au niveau de ce segment du négoce d'Or.

Au-delà de ces évolutions récentes marquées, le Groupe ne peut exclure d'autres évolutions réglementaires importantes impliquant de nouvelles contraintes dans la gestion opérationnelle de ses activités, contraintes susceptibles d'avoir un impact sur ses niveaux d'activités et de résultats.

2.3 RISQUES LIES A LA DEPENDANCE VIS-A-VIS D'UN UNIQUE CLIENT AU NIVEAU DE LA VENTE EN GROS DES METAUX PRECIEUX A L'INTERNATIONAL

Dans le cadre de son activité de négoce d'or primaire (mines d'or en sous-sol) et d'or recyclé (mines d'or hors sol), le Groupe dispose d'un principal client auprès duquel il vend son or. Ce principal client du Groupe est également en charge de l'affinage de l'or de la Division Négoces, or qu'il achète à Gold By Gold. Au 31 décembre 2013, ce premier client représente plus de 95 % du chiffre d'affaires consolidé de Gold By Gold, les autres clients étant représentés par des acteurs du secteur de la bijouterie, ou des particuliers acheteurs d'or investissement auprès de la Société. Le risque de dépendance à ce client existe mais il est jugé modéré car le produit vendu par Gold By Gold, c'est-à-dire l'Or, est un métal précieux recherché et utilisé dans le secteur de la bijouterie, dans certaines industries (odontologie et électronique), et également dans la finance (thésaurisation). Le risque lié à la relation avec le principal client de la Société serait éventuellement une dégradation des conditions commerciales et de prise en charge de l'affinage de l'or extrait principalement au Pérou, conditions issues d'une longue relation de confiance entre cet acteur et la Société.

Au niveau de ses activités d'affinage, dont le volume de chiffre d'affaires reste marginal par rapport aux activités de négoce du Groupe, Gold By Gold affichait en 2013 là aussi une forte pondération de son premier client qui représente environ 49 % de ses prestations d'affinage au titre de l'exercice 2013 (contre 71 % en 2012). Ainsi, la baisse d'activité auprès de ce premier client explique largement la baisse d'activité globale de la filiale d'affinage (baisse du chiffre d'affaires de près de 25 %, d'où la baisse du poids de ce premier client dans le total du chiffre d'affaires). Cet acteur a vocation à sous-traiter auprès de la Division Affinage de Gold By Gold une partie de son activité propre, et ce dans le cadre de volumes qu'il juge insuffisants pour les traiter lui-même. Immanquablement, la Division Affinage, dans un contexte de réduction de ses volumes traités pour le compte propre, du fait de la baisse de l'activité Collecte & Recyclage, est d'autant plus dépendante de cet acteur tiers sur ses activités d'Affinage. Il reste toutefois très difficile pour Gold By Gold de trouver d'autres clients dans cette activité très particulière, étant donné sa position de concurrence avec les enseignes de collecte et la chute des volumes recyclés en France.

2.4 RISQUES LIES A LA SECURITE DES MATIERES PRECIEUSES

L'activité de Gold By Gold implique le stockage et le transport de quantités parfois importantes de matières précieuses, notamment pour ses activités de négoce d'or (issu principalement du Pérou et transporté vers l'Europe). Durant cette phase de transport de la production issue du Pérou jusqu'à la livraison auprès de son principal client, Gold By Gold bénéficie d'assurances en accord avec les quantités en jeu. Cependant, avant sa prise en charge par les services de transport aérien, la marchandise n'est pas assurée sur le territoire péruvien.

Concernant les activités de la Division Affinage et de la Division Collecte & Recyclage, le Groupe est exposé à un risque de perte ou de vol de marchandises, que cela soit au sein de l'une de ses boutiques ou sur le lieu

d'affinage de l'or collecté auprès des particuliers. Ce risque peut avoir un impact défavorable sur son activité, son chiffre d'affaires et ses résultats.

Il est rappelé que la Société a fait l'objet d'un sinistre en France au cours du premier semestre 2012 et dont le coût a été comptabilisé en charge exceptionnelle dans les comptes 2012. La Société dispose d'assurances spécifiques couvrant le risque de vol ou de perte, selon des garanties en adéquation avec les volumes concernés, les volumes que la Société est amenée à traiter peuvent dépasser ces garanties de manière très ponctuelle et ne plus être couverts par les assurances en ce qui concerne ces dépassements. Il est par ailleurs précisé que suite à cet incident, Gold By Gold a renforcé les dispositifs de sécurité existants au sein des établissements du Groupe et qu'elle réalise au quotidien les meilleurs efforts afin de se prémunir contre toute perte ou vol de marchandises. De manière générale, ces procédures sont conformes aux règles de sécurité appliquées par les professionnels du secteur.

2.5 RISQUES LIES A LA CONCURRENCE

Le marché sur lequel évolue Gold By Gold, à savoir celui de l'or, est un marché fortement concurrentiel, notamment sur la partie collecte d'or auprès des particuliers confrontée à un grand nombre d'acteurs. En effet, la collecte d'or aux particuliers est une activité très concurrentielle qui prend diverses formes en fonction du mode d'approche et des habitudes du client (sites internet d'achat d'or, boutiques et comptoirs d'achat d'or, marchands ambulants, bijouteries, etc.), concurrence qui s'est considérablement développée au cours des dernières années du fait de la hausse des cours de l'or, et encore plus fortement à partir de 2010.

Alors que Gold By Gold bénéficiait d'un profil atypique et différenciateur reposant sur une bonne complémentarité de ses activités de Collecte & Recyclage (par Internet et par un réseau de points de collecte), les évolutions réglementaires récentes, précisées au sein des pages précédentes, ont largement rebattu les cartes de l'univers concurrentiel applicable au Groupe. Le nombre de points de collecte, indépendants ou appartenant à des réseaux, a augmenté de manière exponentielle en 2012 et début 2013 alors que les volumes collectés ont chuté sensiblement à partir du second trimestre 2013. De plus, aujourd'hui, ces activités sont extrêmement difficiles à conduire, concurrencées de manière déloyale par certains acteurs ne respectant pas ces évolutions réglementaires, concurrencées par des acteurs basés à l'étranger, ou enfin concurrencées par des acteurs bénéficiant d'autres statuts professionnels que le Groupe (bijoutiers).

Au niveau de ses activités de négoce d'or primaire (Division Négoce), l'intensité de la concurrence varie en fonction des pays andins, et notamment de la concentration des mines d'exploitation d'or basées dans cette zone. Au Pérou, pays de prédilection de Gold By Gold, la concurrence s'est largement accrue récemment, suite en particulier aux évolutions réglementaires applicables dans le pays telles que précisées précédemment. Ces évolutions impliquent une certaine concentration des volumes d'activité dans le pays, compte tenu de la pression exercée sur les petits et moyens acteurs en matière de contrôle des exportations. Dans ce contexte, Gold By Gold est aujourd'hui assez largement concurrencé par des grands opérateurs américains, par des acteurs italiens ou moyens-orientaux au niveau du négoce d'Or

Enfin, au niveau des activités d'affinage (Division Affinage), Gold By Gold dispose à ce jour de relations historiques avec ses clients et réalise pour eux des prestations à la demande en France. Ces prestations, nécessairement de proximité, ne pourraient être réalisées par les affineurs classiques du marché, représentés par les grands affineurs qui traitent seulement d'importantes quantités dans des régions où la demande est très importante, comme cela est aujourd'hui le cas en Asie. Toutefois, dans le futur, des nouveaux acteurs de niche pourraient entrer sur le marché français, avec un positionnement pertinent de spécialistes, et rentrer en concurrence directe avec Gold By Gold.

2.6 RISQUES LIES A L'EVOLUTION DES COURS DE L'OR

L'or est une matière première cotée au niveau mondial sur de nombreuses places financières et son évolution est difficilement maîtrisable. L'activité de Gold By Gold est nécessairement liée à l'évolution du cours de l'or.

Concernant l'activité de négoce d'or extrait de mines, une baisse sensible du cours de l'or pourrait impacter les producteurs qui cesseraient de vendre leur or, faute de marge satisfaisante ou même de profit. En effet, si les cours de l'or ne permettaient pas à ces acteurs d'assumer leurs coûts d'extraction, ils pourraient alors décider de réduire voire de stopper leur production. Il existe donc un risque d'approvisionnement pour l'activité de négoce d'or primaire de Gold By Gold, risque qui pourrait ainsi impacter négativement les ventes, les marges et les résultats du Groupe. Concernant l'activité de collecte et recyclage d'or, une évolution à la baisse du cours de l'or aurait également un impact défavorable sur l'approvisionnement en or de Gold By Gold auprès des particuliers, qui seraient alors, dans ce cas de figure, moins tentés de céder leur or.

Au-delà des conséquences d'une baisse des cours de l'or, baisse rendant difficiles les transactions avec les acteurs miniers d'Amérique du Sud mais aussi avec les particuliers en France, Gold By Gold est également exposé aux évolutions temporelles des cours de l'or entre le moment où elle achète l'or et le moment où cet or est vendu. En effet, Gold By Gold est exposé au risque de fluctuation importante (à la baisse) du cours de l'or lorsqu'elle achète de l'or le jour J aux particuliers et qu'elle le revend quelques jours plus tard.

En ce qui concerne l'activité de négoce international d'or primaire, activité pour laquelle les marges brutes sont plus faibles que dans les autres activités du Groupe, Gold By Gold prend un risque limité sur sa marge brute par rapport aux fluctuations des cours de l'or. En effet, en règle générale, lorsque l'or est acheté auprès des acteurs Sud-Américains, son prix de revente est en majorité concomitamment fixé par des contreparties clairement identifiées, garantissant ainsi à la Société une bonne visibilité sur ses marges.

Au niveau du stock, il existe un risque lié à l'évolution des cours de l'or car seule une petite partie du stock est couverte. A noter que la Société n'a pas mis en place d'outil de couverture contre le risque d'évolution défavorable des cours des autres métaux précieux.

De manière moins importante, la Société est également exposée aux risques liés aux évolutions des cours de l'argent métal et des métaux du groupe du platine, la société pouvant être amenée à intervenir sur ces marchés de manière ponctuelle.

2.7 RISQUES DE CHANGE

De manière directe, Gold By Gold opère sur le territoire français et exprime ses données financières en euros.

Dans le cadre de ses activités de négoce et du fait de la référence des cours de l'or mondialement en dollars de l'once, le niveau d'activité de la Société dépend non seulement du cours de l'or exprimé en dollars de l'once, mais également de la parité euros / dollars au moment même de la vente de l'or négocié par Gold By Gold. Au niveau des activités de négoce réalisées auprès des producteurs d'or, les achats d'or étant eux aussi réalisés en dollars, la marge réalisée n'est pas affectée en part relative par les fluctuations de la parité euros / dollars. Le niveau de chiffre d'affaires et de marge en valeur absolue restent toutefois dépendant de la parité euros / dollars lorsque ce niveau d'activité et cette marge brute sont retranscrits dans les comptes du Groupe exprimés en euros.

En ce qui concerne l'activité de rachat d'or auprès des particuliers, au travers notamment du site Internet www.GoldbyGold.com ou des points de collecte, activité pour laquelle les achats sont réalisés en euros, il est précisé que dans le même temps les ventes sont elles aussi réalisées en référence à un cours de l'or exprimé en euros de l'once, sur la base du fixing exprimé à la bourse de Londres. Gold By Gold n'est ainsi pas en risque quant à l'évolution de la parité euros / dollars ni pour la comptabilisation de son niveau d'activité en euros, ni pour l'appréciation de sa marge brute réalisée en dollars.

Gold By Gold n'a mis en place aujourd'hui aucun moyen de couverture contre son risque de change et assume ce risque au travers de la marge brute qu'elle perçoit dans le cadre de ses activités de négoce à l'international.

Enfin, il est important de prendre en considération l'exposition de Gold by Gold aux évolutions des changes euros / dollars compte tenu de l'importance des capitaux mobilisés au travers de la division de négoce, notamment. En effet, les capitaux propres de Gold By Gold restent investis en dollars (plusieurs millions de Dollars), soit sous forme de liquidité, soit sous forme de stocks d'or en cours de négociation.

2.8 ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec ses activités. La couverture mise en place correspond à une assurance globale pour bijoutiers et sur les transports, couvrant les risques sur les stocks, le matériel, les transports et les expéditions. Ces polices et leur adéquation aux besoins de l'entreprise sont revues périodiquement.

Le coût global des polices d'assurance utilisées par la Société s'élève à 133.017 € pour 2013, dont 88129 € au titre du transport de marchandises.

2.9 LITIGES ET FAITS EXCEPTIONNELS

Au titre de l'exercice 2013, il n'existe pas de litiges et/ou de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur la situation économique et financière de la Société et/ou de ses filiales.

Il est simplement indiqué que la Société a fait l'objet récemment d'un contrôle URSSAF et qu'un montant limité de 5 K€ a été provisionné à ce titre.

3. INDICATIONS SUR L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou couverture de taux).

4. INFORMATIONS SUR LA MANIERE DONT CHAQUE SOCIETE DU GROUPE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE LEUR ACTIVITE

4.1. CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE DE CHAQUE SOCIETE DU GROUPE

Au 31 décembre 2013, l'effectif total du Groupe est de 19 personnes contre 23 personnes au 31 décembre 2012. Cette évolution est liée à la fermeture de certains points de collecte d'or en 2013, boutiques spécialisées employant des salariés pour leur activité mais dont le nombre a baissé lors du dernier exercice, passant de 12 points de collecte fin 2012 à 6 points de collecte fin 2013.

4.2. CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE CHAQUE SOCIETE DU GROUPE

La Société et sa filiale Bon Aloi n'ont pas d'activité industrielle puisqu'elles sont spécialisées dans l'achat et la vente de métaux précieux (soit sur le marché du négoce international soit sur le marché des particuliers en France). Gold By Gold promeut une réduction de l'impact économique sur l'environnement à travers notamment la promotion de l'utilisation d'or recyclé et compense ses émissions de gaz à effet de serre liées à la partie Collecte & Recyclage de ses activités.

La filiale en charge de l'affinage des métaux précieux, présente une activité plus industrielle et par conséquent est soumise à des contrôles réguliers. A noter qu'en 2012, la Société a réalisé un bilan carbone au niveau de son activité de recyclage des métaux précieux (collecte, affinage, revente).

4.3. ENGAGEMENTS DES SOCIETES DU GROUPE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DES DIVERSITES

La Société promeut l'or équitable extrait par des communautés minières artisanales en Amérique du Sud. Elle est membre du Partenariat Global sur le Mercure du PNUD (Programme des Nations Unies pour l'environnement).

5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Comme précisé au niveau du paragraphe portant sur les risques, le début d'exercice 2014 a été marqué par des évolutions réglementaires défavorables portant à la fois sur les activités de Négoce mais également sur les activités de Collecte & Recyclage de Gold By Gold.

6. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au titre de l'exercice en cours, les perspectives lui apparaissent à ce stade pour la division **Collecte & Recyclage** comme assez sombres. En effet, les évolutions réglementaires défavorables, le nombre de points de collecte existants et la baisse des volumes collectés en France font que l'année 2014 a débuté en net repli par rapport à l'année 2013. La collecte par Internet ne draine plus de volume et le durcissement de la réglementation applicable (activité à distance) rend très difficile sa poursuite. La Société reste dans l'attente de la publication d'un décret pour apprécier comment s'appliquerait le nouveau délai de rétractation prévu par la nouvelle loi sur la consommation.

Les perspectives 2014 sur les activités de **Négoce** sont également quelque peu brouillées étant donné les évolutions réglementaires au Pérou, évolutions ayant impliqué notamment l'immobilisation de lots en début d'exercice, et l'arrivée d'intervenants moyens-orientaux sur ce marché, accroissant ainsi la concurrence.

Enfin, en ce qui concerne la division **Affinage**, qui permet à Gold By Gold d'offrir une traçabilité légitime en termes de provenance de l'Or proposé à ses clients, cette activité prend de l'ampleur avec des volumes susceptibles d'approcher les 100 kilogrammes d'or en 2014, et ce pour le compte de clients importants et de réalisations marquantes. C'est pour le moment le seul segment clairement porteur au sein du Groupe et qui donne toute son importance à l'unité d'affinage détenue en interne, et ce même si celle-ci souffre de la chute des volumes de son principal client et de la baisse de la collecte du Groupe.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2013

7.1. FILIALES

➤ Périmètre de consolidation du Groupe

Au 31 décembre 2013, le périmètre du Groupe était le suivant :

	Activités	Méthode de consolidation	% d'intérêts
31/12/2012			
Gold By Gold SA	Négoce de métaux précieux	Intégration globale	Maison mère
Aurфина Fondateur Affineur SARL	Production de métaux précieux	Intégration globale	80 %
Bon Aloï SAS	Collecte d'objets en or	Intégration globale	51 %
Jewellery Ethical Minded SARL	Joaillerie	Non consolidé	1 %

Il est précisé que la société Jewellery Ethical Minded SARL a été placée sous le contrôle d'un administrateur judiciaire début 2014, et ce dans le cadre d'un plan de cession.

➤ **Activité des filiales**

Les principaux agrégats financiers des entités consolidées au titre de l'exercice 2013 sont présentés ci-dessous.

31 décembre 2013	Chiffre d'affaires net	Résultat d'exploitation	Résultat net
Gold By Gold SA	127.826 K€	639 K€	420 K€
Aurфина Fondeur Affineur SARL	294 K€	-107 K€	-110 K€
Bon Aloï SAS	6.216 K€	-137 K€	-432 K€

7.2. PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE

➤ **Aurфина Fondeur Affineur**

Pour rappel, dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse, et dans un souci de simplification de l'organigramme juridique du Groupe, la Société avait conclu un contrat de cession de parts sur l'acquisition des 20 % restants des titres de sa filiale Aurфина Fondeur Affineur, pour un montant de 275 600 €, sous la condition suspensive de l'introduction sur le marché NYSE Alternext Paris avant le 1er juillet 2012. Cette promesse a été prolongée jusqu'au 30 juin 2013 compte tenu du sinistre du premier semestre 2012.

Plus récemment, les deux parties prenantes ont convenu d'ajourner la cession des titres car il est difficile aujourd'hui de fixer une valorisation étant donné la baisse des volumes d'affinage traités du principal client hors Groupe suite au sinistre du premier semestre 2012 où la Société a apporté tout son soutien à sa filiale. Les deux parties conviennent de reconsidérer cette position courant 2014.

➤ **Bon Aloï**

Pour rappel, au cours de l'exercice 2012, le pourcentage de détention au sein de l'entité Bon Aloï a été porté de 46 % à 51 % après le rachat des titres détenus personnellement par Monsieur Patrick Schein par Gold By Gold pour un prix global de 2 500 euros sous condition résolutoire de l'introduction en bourse de la Société (au moment de la création de cette entité, en mai 2011, Monsieur Patrick Schein avait été amené à détenir 5 % du capital de Bon Aloï aux côtés de Monsieur Yalap, le dirigeant de l'entité). Le solde du capital de Bon Aloï est donc toujours détenu par Monsieur Yalap.

8. TABLEAU SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Vous trouverez en annexe du présent rapport un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et/ou de compétence accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital et en cours de validité à la clôture de l'exercice.

9. REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE ET CAPITAL POTENTIEL

9.1. REPARTITION DU CAPITAL

Il est rappelé que Gold By Gold est cotée en bourse sur le marché des petites et moyennes valeurs NYSE Alternext à Paris depuis avril 2012.

Au 31 décembre 2013, la répartition du capital social de Gold By Gold était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
Patrick Schein (directement & indirectement)	2 225 429	81,4 %	2 225 429	81,6 %
Public	503 318	18,4 %	503 318	18,4 %
Auto contrôle	4 865	0,2 %	-	-
Total	2 733 612	100 %	2 728 747	100 %

Aucune évolution significative n'est intervenue à la connaissance de la Société en ce qui concerne les détentions en nombre d'actions depuis cette date.

Au niveau des droits de vote, il est rappelé qu'en vertu de l'article 12 des statuts, un droit de vote double a celui conféré aux actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribuée aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, à condition que celles-ci soient inscrites au compte desdits titulaires pendant une période ininterrompue d'au moins 2 ans, au nom du même titulaire et que le(s) titulaire(s) intéressé(s) en ai(en)t fait expressément la demande par notification écrite adressée à la Société.

Ainsi, il est précisé que Monsieur Patrick Schein détient aujourd'hui 4 450 858 droits de vote, et sur un total de 4 954 283 droits de vote applicables (tenant compte de 4 758 titres en auto contrôle à fin mars 2014), soit 89,8 % des droits de vote.

9.2. CAPITAL POTENTIEL

Il n'existe pas de capital potentiel représenté par des instruments financiers en circulation et donnant accès au capital de Gold By Gold.

9.3. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dans le cadre de son admission sur le marché NYSE Alternext à Paris, la Société a mis en place un programme de rachat d'actions dans le respect des règles du marché. La décision de mise en place de ce programme de rachat d'actions a été déléguée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 octobre 2011 et prorogée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mars 2012. Plus récemment, l'Assemblée Générale du 6 juin 2013 a également autorisé la mise en place de ce type de programme.

Lors de la mise en place effective en avril 2012 d'un contrat de liquidité, confié à la société Aurel BGC, la Société avait alloué la somme de 30 000 euros pour animer les échanges sur son titre.

Au 31 décembre 2013, le montant disponible était de 14 126 euros.

Par ailleurs, conformément à la loi, nous portons à votre connaissance les informations suivantes sur le contrat de liquidité mis en place :

Nombre d'actions achetées en 2013	42 870 actions
Nombre d'actions vendues en 2013	40 413 actions
Cours moyen des achats de titres effectués en 2013	3,82 €
Cours moyen des ventes de titres effectuées en 2013	3,87 €
Montant des frais de négociation sur 2013	11 000 €
Nombre d'actions inscrites au nom de la Société fin 2013	4 865
Valeur évaluée au cours d'achat des actions inscrites au nom de la Société	12 357 €

Pour information, un nouveau programme de rachat d'actions a vocation à être mis en place dans le prolongement de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, après vote d'une nouvelle résolution sur le sujet.

10. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

A ce jour, la Société n'a procédé à aucune attribution d'actions gratuites, de stock options, de bons de souscriptions et d'achat d'actions ou de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) à ses salariés.

Il est rappelé que conformément aux délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale réunie le 18 octobre 2011, le Conseil d'administration pourra :

- Procéder à des attributions d'actions gratuites de la Société, dans la limite d'un nombre maximum de 114.750 actions ;
- Procéder à des attributions d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de Commerce et de l'article L.3344-1 du Code du Travail.

En application des dispositions de l'article 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2013, aucune action n'était détenue par des salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 225-180 du Code de Commerce, c'est-à-dire à travers un plan d'épargne entreprise, de plans partenariaux d'épargne salariale volontaire, ou d'actions figurant dans des fonds communs de placement d'entreprise.

11. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

Ci-dessous, sont présentés les montants des opérations réalisées au cours de l'exercice 2013 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par les articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Toutes ces opérations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

Achat de titres

Néant.

Vente de titres

Néant.

12. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

12.1. MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Dans un souci de simplification des organes d'administration de Gold By Gold, le Conseil d'Administration en date 18 octobre 2011 a décidé de cumuler les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société. La Direction Générale de Gold By Gold est de ce fait assumée par le Président du Conseil d'Administration de la Société, à savoir Monsieur Patrick Schein.

12.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est à ce jour, composé de cinq (5) membres. La durée du mandat de chaque administrateur est de six (6) années.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois.

12.3. COMPOSITION

Le Conseil d'Administration est composé de son Président et de quatre administrateurs :

Patrick Schein

Mandat actuel	Président du Conseil d'administration
Adresse professionnelle	111, avenue Victor Hugo à Paris 75016
Date de première nomination	18 octobre 2011
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général de la société GOLD BY GOLD Président de la société BON ALOI
Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société	Gérant de la société SCI FLORICA

Sandrine Schein

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	111, avenue Victor Hugo à Paris 75016
Date de première nomination	18 octobre 2011
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Gérante de la société AURFINA FONDEUR AFFINEUR
Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société	Néant

Alain Fabrello

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	16, avenue de la Source à Nogent Sur Marne 94 130
Date de première nomination	18 octobre 2011
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Associé Gérant de la société RONIFA
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société	Associé Gérant de la société RONIFA

Christian Aubert

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	13, rue Louis Pasteur à Boulogne-Billancourt 92100
Date de première nomination	18 octobre 2011
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Président du Conseil d'administration de la société AUBAY
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société	Président du Conseil d'administration de la société AUBAY Gérant de la société AMELIE FACTORY

Laurent Bouteloup

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	Néant
Date de première nomination	18 octobre 2011
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Gérant de la société LB INVESTISSEMENTS SARL
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société	Gérant de la société LB INVESTISSEMENTS SARL Gérant de BP PROPRIETIES Gérant de la SNC BLLT

12.4. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre de l'exercice 2013, les rémunérations des mandataires sociaux du Groupe s'élèvent à un montant global de 178.773 € (hors jetons de présence).

Au titre de l'exercice 2013, les membres du Conseil d'Administration de la Société ont reçu chacun 3 000 € de jetons de présence, soit un montant global de 15 000 €.

13. COMMISSAIRES AUX COMPTES**13.1. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le commissaire aux comptes titulaire est :

Monsieur Daniel Forestier

150, boulevard Masséna - 75 013 Paris

Date de premier mandat : Assemblée générale du 19 mai 1994

Date de renouvellement : 7 mars 2012.

Echéance du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le commissaire aux comptes suppléant est :

Ferco SA

150, boulevard Masséna - 75 013 Paris

Date de premier mandat : Assemblée générale du 19 mai 1994

Date de renouvellement : 7 mars 2012.

Echéance du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

13.2. REMUNERATIONS PERCUES PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les rémunérations perçues par les commissaires aux comptes du Groupe au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 16 K€.

	31/12/2012		31/12/2013	
	Montants en HT	En %	Montants en HT	En %
Audit	28.100 €	88 %	16.000 €	100 %
Autres missions	4.000 €	12 %	-	-
Total	32.100 €	100 %	16.000 €	100 %

Au niveau de la société consolidante, les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 12.500 € en 2013 (contre 22.500 € en 2012) et ont porté uniquement sur des missions d'Audit.

14. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et qui se sont poursuivies ou qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Sont résumées ci-dessous les conventions réglementées applicables :

Conventions	Administrateur concerné	Montant	Ancienne ou nouvelle convention	Date du Conseil autorisant la convention
Contrat de location d'un local commercial	Patrick Schein, en qualité d'administrateur et bénéficiaire du contrat	15.132 € (HT)	Ancienne	18 janvier 2010
Contrat de prestations de services (expertise et évaluation)	Sandrine Schein, en qualité d'administrateur et bénéficiaire du contrat	4.080 € (TTC)	Ancienne	1er avril 2010
Contrat de prestations de services (techniques et logistiques) entre Aurfina et Gold By Gold	Sandrine Schein, en qualité d'administrateur et gérante d'Aurfina, société bénéficiaire du contrat	147.664 € (HT)	Ancienne	18 octobre 2011, mise à jour en date du 3 mars 2014

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

15. CONCLUSION

Pour conclure, nous vous demandons de bien vouloir approuver ces comptes qui ont été établis avec sincérité, et donner au Conseil d'administration, quitus de sa gestion et à votre Commissaire aux Comptes quitus de sa mission.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

Le Conseil d'Administration

ANNEXES**ANNEXE 1 : TABLEAU SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Date d'assemblée	Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2013
18/10/2011	Augmentation du capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.	100 000 €	26 mois	Néant
18/10/2011	Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou donnant droit à des titres de créances.	100 000 € en augmentation de capital 10 000 000 € en titres de créances	26 mois	Néant
18/10/2011	Emission des actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires et par voie d'offre au public. Clause d'extension dans la limite de 15 % de l'émission initiale en cas de demande excédentaire.	100 000 € en augmentation de capital 10 000 000 € en titres de créances	26 mois	Néant en 2013 Utilisée à hauteur de 48.861, 20 € par l'émission de 438 612 actions au prix de 7,15 € au moment de l'admission de la Société sur NYSE Alternext – Avril 2012 (solde du montant nominal maximum autorisé en augmentation de capital : 51 138,8 €) Il est précisé que, postérieurement à l'admission sur NYSE Alternext, le prix de souscription des titres éventuellement émis en vertu de la mise en œuvre de la présente délégation devra être au moins égale à 80 % de la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission.

18/10/2011	Emission des actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires et par voie de placement privé.	Montant limité à 20 % du capital par an	26 mois	Néant Il est précisé que, postérieurement à l'admission sur NYSE Alternext, le prix de souscription des titres éventuellement émis en vertu de la mise en œuvre de la présente délégation peut être fixé par le Conseil d'administration sur la base de la moyenne des cours de bourse observée pendant une période de 20 jours de bourse précédant l'opération, avec application d'une éventuelle décote pouvant s'élever jusqu'à 10 % sur cette moyenne.
18/10/2011	Augmentation du nombre de titres émis, an cas de demande excédentaire conformément à l'article L 225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux points 2 et 3 du présent tableau.	Jusqu'à 15 % de l'émission initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale	26 mois	Néant
18/10/2011	Emission d'actions gratuites au profit des salariés et dirigeants éligibles de la Société.	11 475 €	38 mois	Néant Il est précisé que l'attribution des actions gratuites ne sera définitivement acquise par les bénéficiaires qu'au terme de l'expiration d'une période fixée par le Conseil d'administration mais qui ne pourra pas être inférieure à 2 ans à compter de la décision du Conseil d'administration procédant à l'attribution des actions gratuites. Il est précisé que les actions gratuites devront par ailleurs être conservées par les bénéficiaires pendant une période de 2 ans à compter de la date d'attribution définitive desdites actions.
18/10/2011	Augmentation de capital social au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise.	3 060 €	26 mois	Néant

ANNEXE 2 : TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

➤ Tableau des résultats des cinq derniers exercices (comptes sociaux)

	2013	2012	2011	2010	2009
1- Capital en fin d'exercice					
Capital social	273.361	273.361	229.500	102.000	102.000
Nombre d'actions ordinaires existantes	2.733.612	2.733.612	2.295.000	5.100	5.100
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer:	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Par exercice de bons de souscription (BSA)	-	-	-	-	-
Par émission d'actions gratuites au profit des salariés	-	-	-	-	-
2- Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	127.826.434	162.140.444	111.096.662	59.806.137	29.753.146
Résultats avant impôt, participations des salariés, dotations aux amortissements et provisions	620.178	504.156	1.752.261	600.729	102.245
Impôts sur les bénéfices	181.324	245.710	192.862	-	42.975
Bénéfices après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions	438.854	258.446	1.559.399	600.729	59.270
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultats après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	419.960	230.846	762.176	(243.880)	79.179
Montant des bénéfices distribués	-	136.681	114.750	25.500	20.400
3- Résultats par action					
Résultats avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,23	0,18	0,76	118	12
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,15	0,09	0,68	(48)	16
Dividende versé à chaque action	-	0,05	0,05	5	4
4-Personnel					
Nombre de salariés	2	2	2	2	1
Montant de la masse salariale	154.052	154.046	124.115	120.433	74.620
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	73.931	77.023	72.286	58.614	35.742